



Site classé
Patrimoine
national



Parcelles entre le bourg d'Arlempdes et la Loire

Haute-Loire

Date du décret : 28 mars 1977

Commune concernée : Arlempdes

Superficie : 9,94 ha

“Nous ne sommes pas à Arlempdes, dans un site qui n'a de valeur que par suite de la présence d'un monument. C'est en réalité tout à fait l'inverse. Le site est d'une valeur extrême par lui-même et les ruines assez informes du château ne font que lui conférer un charme supplémentaire”, écrivait en 1976 le rapporteur pour le classement du site.

Mais au cours de l'enquête publique, 16 des 19 propriétaires s'opposent au classement des parcelles en bord de Loire, le ressentant comme une atteinte à leur droit de propriété. Il est vrai que ce sont des initiatives privées de constructions nouvelles autour du rocher du château qui ont déclenché la mise en route de la mesure de protection. Le maire n'avait, par exemple, pas jugé bon de consulter l'administration des Affaires Culturelles, comme le prévoit la loi, pour autoriser la construction d'une résidence secondaire dans un périmètre pourtant protégé par les

Monuments Historiques. Le permis de construire est donc refusé, et l'État se penche à cette occasion sur les autres petites constructions ou travaux divers réalisés sans autorisations, tels que terrassements, petites baraques, construction d'un portail d'entrée... Le classement du site fait ici nettement figure de rappel à la loi, un signal envoyé aux habitants et leurs élus.

Devant l'opposition des propriétaires, le projet est donc soumis au Conseil d'État, comme le veut la procédure classique. L'inspecteur des sites explique que *“la beauté du site réside dans le groupement des habitations autour du château ; le socle de ce village presque circulaire est resté en effet absolument vierge et l'éparpillement de constructions, même si elles sont de qualité briserait l'harmonie de cet ensemble”*. Le classement du site est confirmé et les habitants, invités à rénover les anciennes bâtisses à l'intérieur du bourg plutôt que d'en construire de nouvelles.

Aujourd'hui, le village, très vivant, séduit par son apparence campagnarde : jardinets potagers, élevages d'oiseau, mélange de plantes spontanées aux plantes d'agrément. Les deux plages au bord de la Loire, facilement accessibles et environnées de prairies, attirent les nombreux visiteurs du château.

Depuis les ruines sur le rocher, situé dans la boucle de la rivière, on jouit d'une vue sur les gorges basaltiques de la Loire, de même que l'on admire le rocher soutenant le château depuis la plage de galets et les bords de rivière en amont.

Un imposant deuxième rocher dessine sa silhouette moins découpée de l'autre côté de la Loire, sur la rive nord.

Type d'intérêt

Pittoresque

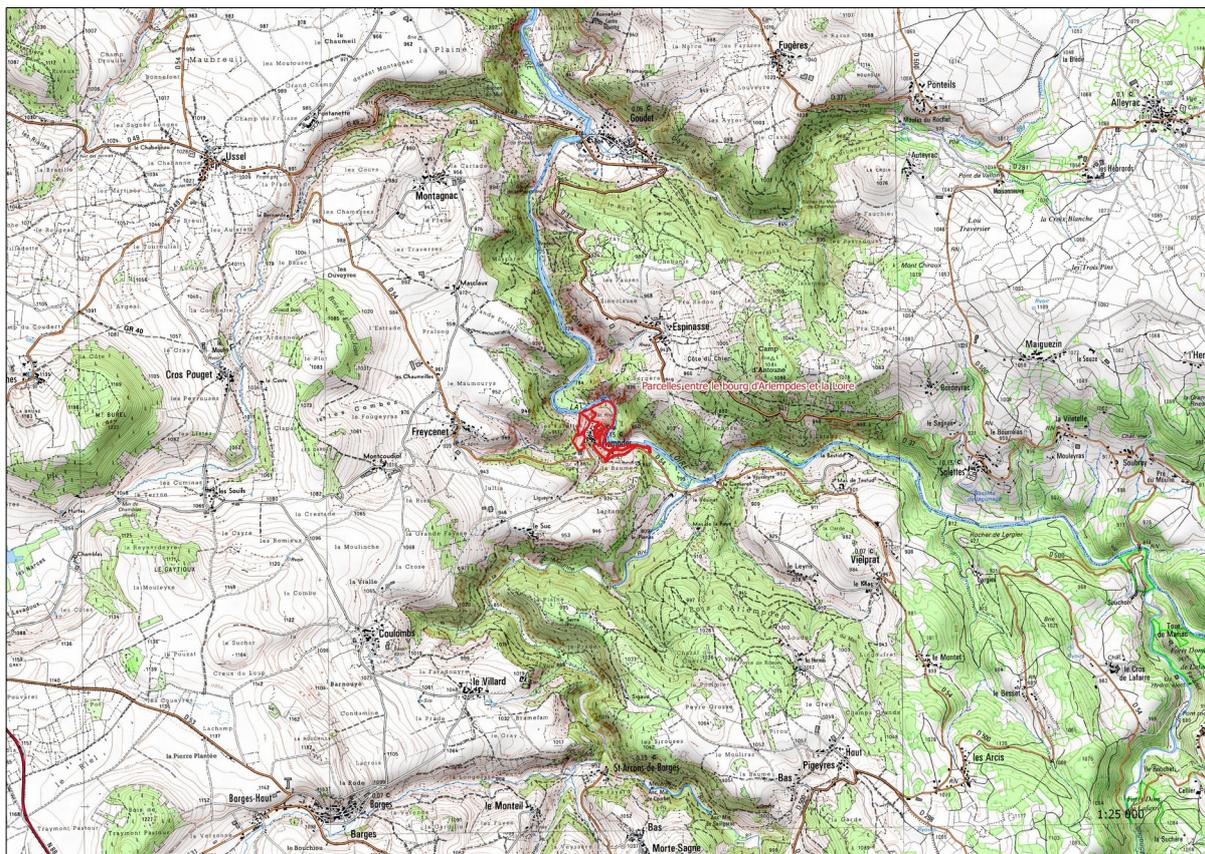
Accès

Libre

Tourisme

Office de Tourisme des Gorges de l'Allier – Tél : 04 71 00 82 65

Carte du site



Mise à jour : DREAL 2016

